

Depuis la rentrée 2016 : Il y a du nouveau dans l'offre du Gymnase du Soir pour les examens préalables de l'UNIL.

Qu'est-ce que l'examen préalable ?

Les candidats qui ne sont pas titulaires d'un diplôme permettant une immatriculation à l'UNIL peuvent être admis en cursus de bachelor dans les facultés et écoles de l'UNIL après avoir réussi un examen préalable d'admission.

Qui peut s'y présenter ?

Extrait de la directive 3.16 de la direction de L'UNIL (sous réserve de modifications).

Conditions administratives

Peuvent présenter un dossier de demande d'admission à un examen préalable, les candidats répondant aux conditions cumulatives suivantes :

1. être de nationalité suisse ou ressortissant du Liechtenstein, étranger établi en Suisse (avec permis C), étranger domicilié en Suisse au bénéfice d'un permis de travail suisse (y compris, dans le cadre d'un regroupement familial, les personnes au bénéfice d'un permis de séjour sans permis de travail) ou réfugié politique ; le candidat doit être titulaire de son permis au plus tard au délai fixé pour l'inscription à l'examen. Demeurent réservées les conditions du Règlement cantonal du 26 juin 2013 sur l'admission des candidats étrangers aux études de médecine à l'Université de Lausanne.

3. être âgé de 20 ans au minimum au moment du début prévu des études ; ne pas avoir subi d'échec définitif dans la faculté ou école choisie (sous réserve de l'article 77 Règlement d'application de la loi sur l'Université de Lausanne (RLUL)) ou à l'examen d'admission de la faculté ou école choisie (sous réserve de l'article 84 RLUL).

Prérequis – Formation antérieure

2.a) pour l'admission en Faculté de **biologie et de médecine**, Faculté des **géosciences et de l'environnement**, Faculté de **droit, sciences criminelles et d'administration publique** et Faculté des hautes études commerciales, ainsi que pour l'admission dans les écoles y afférentes être titulaire d'un diplôme du secondaire supérieur certifié, ne permettant pas l'immatriculation sur titre, d'un certificat fédéral de capacité ou d'une autre formation professionnelle d'une durée de 3 ans au moins ;

2.b) pour l'admission à l'examen préalable en Faculté de **théologie et sciences des religions**, en Faculté des **lettres** et en Faculté des **sciences sociales et politiques**, aucune activité professionnelle, formation ou diplôme antérieur n'est exigé;

A l'exception de l'examen préalable à Faculté des hautes études commerciales, le Gymnase du Soir offre une préparation pour tous les préalables selon les modalités suivantes.

Faculté	Branches examinées	Remarque
Sciences sociales et politiques	Français Histoire Philosophie Une discipline à choix entre - Institutions politiques - Géographie humaine Une langue à choix entre - Anglais - Allemand - Espagnol	La préparation normale est de deux ans. Voie accélérée : Il est possible de réaliser cette préparation en une année, moyennant la réussite d'un examen d'entrée. Il faut choisir l'Anglais.
Théologie et sciences des religions	Philosophie Une discipline à choix entre - Français - Histoire Une langue à choix entre - Anglais - Allemand	La préparation normale est de deux ans. Voie accélérée : Il est possible de réaliser cette préparation en une année, moyennant la réussite d'un examen d'entrée. Il faut toutefois choisir le Français et l'Anglais.
Lettres	Français Histoire Philosophie Deux langues à choix entre - Anglais - Allemand - Espagnol	La préparation est de deux ans.
Droit et d'administration publique	Français Histoire Philosophie Institutions politiques Allemand	La préparation est de deux ans.
Ecole des sciences criminelles Ecole de biologie	Mathématiques Biologie Physique Chimie	La préparation est de deux ans.
Médecine	Français Biologie Physique Chimie	La préparation est de deux ans.

L'enseignement des langues porte sur la littérature, un bon niveau de maîtrise des langues envisagées est nécessaire.

- Les cours débutent à mi-septembre.
- La durée hebdomadaire de cours est de 16 périodes.
- Les cours ont lieu le soir du lundi au jeudi (18h30-21h45).
- Les élèves s'engagent à fournir un travail régulier soumis à contrôle et à rendre des travaux.
- L'écolage annuel est de 790.- frs, frais d'inscription compris.

Préparation du préalable SSP/Théologie et sciences des religions en une année

A la prochaine rentrée, le Gymnase du Soir ouvre à nouveau une classe accélérée préparant aux examens préalables d'admission de la Faculté des Sciences Sociales et Politiques/Théologie et sciences des religions de l'Université de Lausanne.

La spécificité de cette classe réside dans la durée de préparation qui s'étend sur une année seulement.

Destiné à des adultes au bénéfice d'une formation professionnelle ou d'un certificat/diplôme de culture générale, **l'accès à cette classe est conditionné par la réussite d'une épreuve de connaissances en français et en anglais se déroulant à fin juin.**

Pour SSP : La langue 2 est obligatoirement l'anglais.

Pour Théologie et sciences des religions : La langue 2 est obligatoirement l'anglais et la discipline culturelle le Français.

Informations pratiques

- Les cours débutent à la rentrée d'août et se terminent mi-juin.
- La durée hebdomadaire de cours est de 20 périodes.
- Les cours ont lieu le soir du lundi au jeudi (18h30-21h45) et le vendredi après-midi.
- Les élèves s'engagent à fournir un travail régulier soumis à contrôle et à rendre des travaux.
- A mi-parcours les élèves sont évalués. En cas de résultats insuffisants ou de travaux non rendus, un élève peut être contraint à rejoindre la voie préparant l'examen sur deux ans.
- L'écolage annuel est de 790.- frs, frais d'inscription compris.

Les candidats doivent s'adresser à la Faculté visée afin de présenter un dossier de demande d'admission à un examen préalable. Une copie de la réponse de la Faculté doit être jointe à la demande d'inscription au Gymnase du Soir.